



Mont-de-Marsan, le 3 décembre 2015

Communiqué de presse

6 radars fixes désormais équipés du « double-sens » dans le département des Landes

La fonction « double-sens » est une évolution technique qui améliore sensiblement la capacité pour un radar fixe de lutter contre l'insécurité routière en contrôlant concomitamment la vitesse des véhicules qui circulent sur deux voies opposées. Désormais, sur sa gauche comme sur sa droite, un conducteur peut être contrôlé par un radar fixe.

Des panneaux d'information sont systématiquement installés sur chacun des axes contrôlés par un équipement « double-sens », dans chaque sens de circulation.

Avec la mise en place de cette nouvelle fonction, la Sécurité routière étend le périmètre des contrôles du respect de la vitesse, en particulier sur le réseau secondaire particulièrement accidentogène, sans augmenter le parc existant de radars qui reste fixé à 4 200.

6 radars double-sens ont été attribués pour le département des Landes en remplacement de radars classiques déjà installés :

- Biscarrosse : en service depuis le 10 octobre 2015 ;
- Lacquy : en service depuis le 10 octobre 2015 ;
- Lubbon : en service depuis le 1^{er} décembre 2015 ;
- Laglorieuse : en service depuis le 2 décembre 2015 ;
- Mimbaste : en service depuis le 2 décembre 2015 ;
- Sanguinet : en service depuis le 3 décembre 2015.

Contact Presse :

Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 – 06 32 63 68 82 - marion.dourthe@landes.pref.gouv.fr
Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 – 06 37 04 61 13 - Thierry.morier@landes.gouv.fr